



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent soixante-troisième session

Rome, 2-6 décembre 2019

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-septième session) et du Comité financier (cent soixante-dix-huitième session) (4 novembre 2019)

Résumé

Les participants à la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme portent à l'attention du Conseil leurs conclusions et recommandations sur les points suivants:

- Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021 (paragraphe 6)
- Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir (paragraphe 7)
- Proposition relative à l'emploi des soldes inutilisés des ouvertures de crédit des futurs exercices biennaux (paragraphe 8 à 12)
- Rapport intérimaire sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (paragraphe 13)
- Initiative Main dans la main (paragraphe 14)

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et recommandations de la Réunion conjointe.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Jiani Tian
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +3906 5705 3007

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



CL 163

**RAPPORT DE LA RÉUNION CONJOINTE DU COMITÉ DU PROGRAMME
(CENT VINGT-SEPTIÈME SESSION) ET DU COMITÉ FINANCIER
(CENT SOIXANTE-DIX-HUITIÈME SESSION)**

Rome, 4 novembre 2019

INTRODUCTION

1. Les participants à la Réunion conjointe présentent leur rapport au Conseil.
2. Outre le président, M. Johannes Petrus Hoogeveen (Pays-Bas), et la Présidente du Comité financier, Mme Imelda Smolcic Nijers (Uruguay), étaient présents les représentants suivants des Membres:

M. Heiner Thofern (Allemagne)	Mme Delphine Borione (France)
M. Guillermo Valentín Rodolico (Argentine) ¹	M. Toru Hisazome (Japon)
Mme Lynda Hayden (Australie)	M. Fayez Khouri (Jordanie)
M. Manash Mitra (Bangladesh)	M. Muhammad Rudy Khairudin Mohd Nor (Malaisie)
M. Rodrigo Estrela de Carvalho (Brésil)	Mme Traoré Halimatou Kone (Mali)
Mme Jennifer Fellows (Canada)	M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
Mme Tamara Villanueva (Chili)	Mme Tahirou Rahila Rabiou (Niger)
M. NI Hongxing (Chine)	M. Donald G. Syme (Nouvelle-Zélande)
M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte)	M. Mohammad Hossein Emadi (République islamique d'Iran)
Mme Emily Katkar (États-Unis d'Amérique)	Mme Marie-Therese Sarch (Royaume-Uni)
Mme Zenebu Tadesse Woldetsadik (Éthiopie) ²	M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan)
M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)	M. Kayoya Masuhwa (Zambie)

Point 1: Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires³

3. Les participants à la Réunion conjointe ont réservé un accueil favorable à la déclaration du nouveau Directeur général, qui s'exprime pour la première fois à une session de la Réunion conjointe, et ont salué sa présentation, à la fois approfondie, instructive et encourageante.
4. Les participants à la Réunion conjointe ont accueilli avec satisfaction les propositions, activités et initiatives qu'il a présentées, et souligné, outre les questions figurant dans le présent rapport, les éléments suivants: i) amélioration de la transparence, gouvernance interne, y compris la délégation de pouvoirs, et renforcement du contrôle et de la responsabilisation; ii) politiques et mesures visant à renforcer le moral du personnel et reposant solidement sur la reconnaissance du fait que le personnel constitue l'actif principal de l'Organisation; iii) accent mis sur l'innovation, y compris l'informatisation, ainsi que sur l'agriculture durable et la biodiversité; iv) priorité donnée à l'aquaculture, à la pêche et aux océans; v) politique de tolérance zéro de la part de l'Organisation en ce qui concerne le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir.
5. Les participants à la Réunion conjointe ont adopté l'ordre du jour tel que modifié. L'ordre du jour est reproduit à l'*annexe A* du présent rapport.

¹ M. Guillermo Valentín Rodolico a été désigné pour remplacer Mme María Cristina Boldorini en tant que représentant de l'Argentine à la cent vingt-septième session du Comité du Programme.

² M. Addisu Melkamu Kebede a été désigné pour remplacer Mme Zenebu Tadesse Woldetsadik pendant une partie de la cent soixante-dix-huitième session du Comité financier.

³ JM 2019.2/1.

Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021⁴

6. Les participants à la Réunion conjointe:
 - a) ont noté que les indications et les décisions de la Conférence ont été mises en application;
 - b) ont accueilli favorablement les propositions initiales d'ajustements formulées par le Directeur général;
 - c) ont constaté avec satisfaction que les propositions d'ajustements s'inscrivaient dans les limites du montant budgétaire global approuvé (soit 1 005,6 millions d'USD), grâce à des gains d'efficacité et à des économies, et sans induire d'effet négatif sur l'exécution du programme de travail établi;
 - d) ont accueilli favorablement l'affectation de ressources supplémentaires aux activités de la FAO relatives à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et au programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments, ainsi qu'à la prise en compte systématique de la biodiversité;
 - e) ont souscrit à la répartition révisée des ouvertures de crédits nettes entre les chapitres budgétaires, telle qu'elle figure au tableau 3;
 - f) ont pris note de la structure organisationnelle actualisée (annexe 1) et de la dotation en effectifs révisée (annexe web 5);
 - g) ont accueilli favorablement la place plus importante accordée aux approches fondées sur des éléments scientifiques et concrets;
 - h) ont souligné le caractère nécessaire de l'innovation et ont accueilli avec satisfaction, sur le plan des principes, la création d'un Bureau de l'innovation et d'un poste de Scientifique en chef, et ont observé qu'il faudrait apporter des précisions aux concepts qui inspirent la création de ce bureau, notamment en ce qui concerne son mandat, le rôle et les mécanismes du Bureau, et ses attributions;
 - i) ont rappelé le paragraphe 70 k) du rapport de la quarante et unième session de la Conférence, dans laquelle celle-ci souligne la nécessité de tenir compte des priorités de tous les pays, y compris les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure;
 - j) ont accueilli favorablement, sur le plan des principes, la création d'un Bureau des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et ont demandé que des précisions soient apportées au sujet de son rôle au sein de l'Organisation, de la couverture géographique du Bureau, de son rôle et de ses mécanismes, ainsi que de son mandat, et de ses liens avec l'initiative Main dans la main;
 - k) ont accueilli favorablement l'instauration du Comité des femmes et du Comité de la jeunesse, ont insisté sur la nécessité d'éviter les redondances et ont souligné le fait que ces deux comités n'avaient pas de responsabilités dans l'exécution du programme;
 - l) ont constaté qu'il fallait apporter des précisions concernant le groupe transversal sur la biodiversité, notamment son rôle et sa fonction, sa position au sein de l'Organisation et sa dotation en personnel;
 - m) ont noté que des ressources supplémentaires ont été affectées au Bureau de l'Inspecteur général, mais ont dit craindre que cette augmentation ne soit pas suffisante compte tenu de la charge de travail toujours plus importante du Bureau;
 - n) ont pris note du montant estimatif actualisé des ressources extrabudgétaires (tableau 4) et ont encouragé les Membres à verser des contributions volontaires pour faciliter la réalisation des objectifs stratégiques et l'exécution du Programme de travail intégré;

⁴ CL 163/3 et Annexes web 2 à 7.

- o) ont pris acte de ce que les organes directeurs auront la possibilité d'envisager un examen plus général et d'apporter des ajustements à la mise en œuvre du Programme de travail et budget en 2020, y compris à la cent soixante-quatrième session du Conseil (juin 2020).

Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir⁵

- 7. Les participants à la Réunion conjointe:
 - a) ont accueilli favorablement les progrès accomplis dans la mise en conformité des activités de la FAO en la matière avec les initiatives en place à l'échelle du système des Nations Unies, y compris la participation au mécanisme de rapport trimestriel du Secrétaire général de l'ONU, ainsi que le message clair de tolérance zéro émanant de la direction face à tous les types de harcèlement;
 - b) ont salué les deux plans d'action distincts qui ont été élaborés, l'un sur la prévention du harcèlement sexuel, l'autre sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ont souligné qu'il importe de suivre l'application des plans d'action et ont dit attendre avec intérêt les nouvelles mises à jour et les résultats de la formation;
 - c) ont recommandé l'emploi d'une terminologie harmonisée et uniforme, notamment dans tous les organismes ayant leur siège à Rome, et en particulier pour ce qui est des définitions de l'abus et de l'atteinte;
 - d) ont accueilli favorablement la version révisée de la politique relative à la protection des fonctionnaires et collaborateurs dénonçant des irrégularités et, rappelant le faible taux de réponses obtenues à l'enquête précédente, ont noté qu'il importait que susciter plus de confiance en cas de dénonciation;
 - e) ont encouragé la FAO à prévoir un système de dénonciation des irrégularités à l'échelle du système des Nations Unies, par l'intermédiaire des processus établis, et au niveau de l'Organisation elle-même, au moyen de son site web;
 - f) ont demandé qu'un nouvel indicateur clé (10.3E), renforcé, soit proposé à la session de mai 2020 du Comité financier;
 - g) se sont félicités que la Direction ait convenu que l'enquête de satisfaction auprès du personnel, qui porterait notamment sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus d'autorité, serait menée en 2019, en tenant compte de l'expérience et des enseignements tirés des processus qui ont eu lieu notamment au Programme alimentaire mondial;
 - h) ont demandé que les associations représentant le personnel participent à l'élaboration de l'enquête de satisfaction auprès du personnel;
 - i) ont encouragé la poursuite des efforts d'information ciblés et de formations en ligne obligatoires, assorties de campagnes de communication, ainsi que le démarrage d'actions de sensibilisation à l'intention des coordonnateurs dans les bureaux décentralisés;
 - j) ont pris note des informations actualisées fournies sur l'état d'avancement du recrutement aux postes de déontologue et de médiateur.

⁵ CL 163/12.

Proposition relative à l'emploi des soldes inutilisés des ouvertures de crédit des futurs exercices biennaux ⁶

8. Les participants à la Réunion conjointe sont revenus sur le fait que la Conférence avait «rappelé que le Conseil avait demandé qu'une proposition relative à l'emploi systématique des soldes inutilisés des ouvertures de crédits des futurs exercices biennaux soit présentée, après examen par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (CL 158/REP, paragraphe 10, alinéa c) et a demandé que cette proposition soit présentée à ces organes lors de leurs prochaines sessions, entre octobre et décembre 2019⁷».
9. Les participants à la Réunion conjointe ont rappelé l'article 4.2 du Règlement financier, en vertu duquel «*hormis les dispositions de l'article 4.3 du Règlement financier relatives au Programme de coopération technique, les crédits couvrent les dépenses pendant l'exercice financier auquel ils se rapportent et les crédits non engagés à l'expiration de l'exercice financier sont annulés*».
10. Les participants à la Réunion conjointe ont noté avec préoccupation que la FAO, depuis plus de douze ans, a pris l'habitude de reporter les soldes inutilisés en fin d'exercice biennal, ce qui va à l'encontre de l'article 4.2 du Règlement financier et fait de l'exception la règle.
11. Les participants à la Réunion conjointe ont pris note des recommandations du comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ)⁸.
12. Les participants à la Réunion conjointe:
- tout en prenant acte de la pratique désormais courante de la Conférence qui consiste à reporter les soldes inutilisés sur l'exercice biennal suivant, ont relevé que la mise en place d'une procédure permanente relative au report des soldes inutilisés était en contradiction avec l'article 4.2 du Règlement financier;
 - ont recommandé qu'avant de mettre en œuvre la proposition, le Conseil ait un débat de fond sur l'application de l'article 4.2 du Règlement financier au regard de la pratique actuelle, compte tenu en particulier de la nécessité de veiller à ce que les processus et procédures budgétaires soient transparents et conformes.

Rapport intérimaire sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome⁹

13. Les participants à la Réunion conjointe:
- ont pris note de l'information fournie dans le document publié sous la cote JM 2019.2/3 et des progrès accomplis dans la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome;
 - ont noté avec préoccupation que la décision prise par le Conseil en décembre 2018 et les indications données par les Réunions conjointes n'avaient pas été suivies et ont demandé une approche plus stratégique et plus structurée de la planification et de la présentation de rapports sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome;
 - ont recommandé que les futurs rapports soient axés sur les questions stratégiques et les enseignements à retenir, sur les défis à relever, sur les réalisations concrètes et sur les avantages financiers en ce qui concerne la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, en particulier au niveau des pays;
 - se sont félicités de la volonté, toujours forte, manifestée par la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), de renforcer les

⁶ JM 2019.2/2.

⁷ C 2019/REP, paragraphe 73, alinéa a).

⁸ CL 163/2.

⁹ JM 2019.2/3 et Annexe web 4.

partenariats et la collaboration en mettant l'accent sur les effets de synergie et les complémentarités entre eux et ont demandé plus de visibilité sur les réalisations concrètes, en particulier au niveau des pays;

- e) ont dit attendre avec intérêt que les discussions se poursuivent, dans le cadre de la réforme plus large du système des Nations Unies pour le développement et des organismes ayant leur siège à Rome, de façon à tenir compte directement des faits nouveaux, et que ce point devienne un point permanent à l'ordre du jour des réunions conjointes informelles des organes directeurs des trois organismes;
- f) encourageaient les organismes ayant leur siège à Rome à poursuivre leurs efforts pour mener des actions coordonnées en leur qualité de groupe d'organismes chefs de file au sein du système des Nations Unies pour le développement pour la réalisation de l'ODD2, ainsi que dans le cadre du processus relatif à la réforme en cours du système des Nations Unies;
- g) ont demandé que les activités et les événements conjoints, tant au plan international qu'au plan national, fassent l'objet d'une meilleure communication aux Membres;
- h) ont accueilli favorablement les projets pilotes de stratégies conjointes par pays, attendaient avec intérêt les rapports sur ces projets et une plus grande participation d'autres pays, et ont noté que, selon les informations de la Direction, trente-quatre nouvelles analyses communes de pays des Nations Unies sont prévues pour 2020;
- i) ont demandé à la FAO, ainsi qu'au PAM et au FIDA, d'étudier s'il serait possible d'intégrer les fonctions administratives et une plus grande collaboration dans certaines fonctions de contrôle;
- j) se sont félicités des efforts déployés par les organismes ayant leur siège à Rome pour préparer le sommet mondial sur les systèmes alimentaires, sous la responsabilité directe du Secrétaire général de l'ONU, et ont insisté sur la nécessité d'une pleine participation des Membres.

Point 6: Autres questions - Initiative Main dans la main

14. Les participants à la Réunion conjointe ont accueilli avec satisfaction, sur le plan des principes, l'initiative main dans la main, en tant qu'outil d'accélération de la réalisation des ODD 1 et 2 dans les pays qui en ont le plus besoin, y compris les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays qui connaissent une situation de crise alimentaire. Les participants:

- a) ont accueilli favorablement la présentation qui a été faite de l'initiative Main dans la main;
- b) ont souligné la nécessité d'informer régulièrement les groupes régionaux des progrès accomplis en ce qui concerne l'initiative, au moyen de séances d'information et par écrit;
- c) ont souligné que l'initiative ne devait pas créer de nouvelles obligations, engendrer de nouvelles charges administratives ni de doublons, et ont insisté sur la nécessité de maintenir l'attention sur les synergies;
- d) ont souligné que l'initiative devait être axée sur les résultats au niveau des pays, sur l'adhésion des pays, sur les pays les plus pauvres et sur les données et les cartographies;
- e) ont demandé davantage d'informations sur les incidences de l'initiative sur les programmes et le budget, sur son rapport avec la réforme du système des Nations Unies pour le développement et sur ses mécanismes de coordination, et ont souligné la nécessité de disposer de plus d'informations, pour qu'une décision puisse être prise en connaissance de cause;
- f) ont demandé des informations plus détaillées sur le fonctionnement du mécanisme d'appariement; son positionnement au sein de l'Organisation; la participation des membres; la participation du secteur privé; et la participation d'autres organismes des Nations Unies;

-
- g) ont dit attendre avec intérêt de recevoir, avant la cent soixante-troisième session du Conseil, un document qui présente cette initiative plus en détail, notamment les intentions en ce qui concerne la portée de l'initiative et sa diffusion.

Annexe A – Ordre du jour adopté par la Réunion conjointe

1. Adoption de l'ordre du jour *JM 2019.2/1*
2. Ajustements au Programme de travail et budget 2020-2021 *CL 163/3*
3. Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, y compris les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel *CL 163/12*
4. Proposition relative à l'emploi des soldes inutilisés des ouvertures de crédit des futurs exercices biennaux [*cf. CCLM 109/3*] *JM 2019.2/2*
5. Rapport intérimaire sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome *JM 2019.2/3*
6. Autres questions - Initiative Main dans la main